Nous gérons les rivières du Bassin Versant de l'Ardèche

Quelles actions spécifiques sur votre territoire en 2024 ?

Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

fiche n°10

Pour en savoir plus sur les missions et les actions (notamment pourquoi ? Et comment ?) de l'EPTB Ardèche, n'hésitez pas à consulter le site internet **www.ardeche-eau.fr**



Chantiers d'entretien de la végétation des berges et de gestion des bancs de galets prévus sur 2023-2028.

Gouvernance

Sur l'année 2024, se sont tenues les réunions d'instances suivantes :



- 5 Comités Syndicaux : 25 janvier, 21 mars, 13 juin, 18 octobre et 12 décembre auxquels sont invités les 2 délégués (+ 2 suppléants) de la Communauté

- 7 Bureaux Syndicaux : 25 janvier, 22 février, 21 mars, 13 juin, 19 septembre, 18 octobre et 12 décembre auxquels est invitée la Vice Présidente représentant la Communauté

Planification :

Contrat Eau et climat : L'EPTB Ardèche anime l'élaboration d'un Contrat Eau et Climat, nouveau dispositif financier de l'Agence de l'Eau pour décliner la stratégie Ardèche 2050 d'adaptation au changement climatique. Suite au recensement des projets des collectivités réalisés durant l'été 2024, la programmation des actions et de leur financement pour les années 2025-2028 est en cours.

Gestion des rivières :

Travaux d'entretien de la végétation des berges :



En complément des obligations d'entretien courant des propriétaires riverains, chaque automne-hiver, l'EPTB Ardèche réalise une cinquantaine de chantiers de ce type répartis sur l'ensemble du bassin versant et en fonction des besoins et des enjeux (hydrauliques et écologiques) relevant de l'intérêt général à l'échelle du bassin versant, pour un montant total global de près de 300 000 €/an. Sur le Domaine Public Fluvial, ces travaux sont en partie financés par les redevances d'occupation du Domaine.

Sur la saison 2023-2024, 1 chantier d'entretien de la végétation a été réalisé pour un montant total de 9 500 €TTC, à St Just d'Ardèche au niveau de la digue du Malatras.

Pour la saison 2024-2025, 1 chantier a été lancé pour un montant prévisionnel de près de 8 000 € TTC, sur l'Ardèche à St Martin-Plage du Grain de sel.

Le prochain plan de gestion de la ripisylve de l'axe Ardèche est également en cours d'élaboration avec des réflexions sur l'intégration de chantier de restauration de cours d'eau (pas seulement entretien).

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

En plus des campagnes de lutte contre la Renouée asiatiques menées sur les Hautes Vallées et quelques spots ponctuels (dans l'objectif d'éradiquer l'espèce sur ces secteurs amont où elle est en phase de colonisation et où le rapport coût /efficacité des interventions est donc encore favorable), l'EPTB a démarré en 2024 un travail d'élaboration d'un plan de gestion stratégique des espèces exotiques envahissantes. Ce plan de gestion concernera aussi bien les espèces floristiques que faunistiques et portera sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif étant d'établir un état des lieux des espèces présentes, de leur stade de colonisation, des divers maîtres d'ouvrage travaillant sur le sujet (par exemple les services gérant des voiries et des espaces publics), et d'établir un programme de gestion pour les années à venir.

Sollicitations ponctuelles et appui technique aux commmunes :

A la demande de particuliers ou de collectivités, l'EPTB

intervient pour répondre à des questions ou conseiller les riverains de rivière sur des projets de travaux. Par exemple en 2024, l'EPTB a répondu à des demandes d'appui technique, notamment :

- l'EPTB a travaillé (en partenariat avec l'APESS, la commune de Saint-Martin-d'Ardèche, la DREAL et la CNR) à l'intégration paysagère des appareils de mesure limnimétrique de Sauze. Ainsi, l'EPTB a fait démanteler une pile béton n'ayant aujourd'hui plus d'utilité et a assuré la coordination et la mise en oeuvre d'une peinture naturaliste (couple de hérons) sur le limnimètre ;

- la Communauté de Communes a sollicité l'EPTB dans le cadre de son étude sur la réhabilitation de la station d'épuration de St Just. L'expertise de l'exutoire de la station d'épurationet et du ruisseau a permis de guider les modalités de rejet.

Continuité écologique :

- L'EPTB Ardèche participe au comité de pilotage de l'étude de faisabilité portée par le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes sur la restauration de la confluence Ardèche-Rhône. Dans ce cadre, un projet de restauration du seuil de la confluence est en cours de conception.

- Le projet d'exploitation hydroélectrique du seuil de Saint-Martin d'Ardèche se poursuit, notamment avec la recherche de financements. La passe à poissons actuelle dysfonctionne toujours, faute d'un entretien adapté par le propriétaire.

Droit de pêche-chasse et occupations foncières du DPF :

- Les licences de pêche-chasse sont délivrées annuellement par l'EPTB : directement aux bénéficiaires indiviuels pour la chasse au gibier d'eau et pour la pêche aux engins et aux filets ; aux associations de pêche locales pour la pêche aux lignes.

- Les autorisations d'occupation du Domaine pour les activités qui dépassent le droit d'usage qui appartient à tous (embarquement-débarquement canoës/pédalos, plages-accès direct à la rivière, divers…) sont délivrées par période de 2 ans (2024-2025) par l'EPTB avec une coordination par la mairie de St Martin sur le débarcadère de Sauze et sur les sites de Sauze et du Grain de Sel, toujours dans le respect des diverses autres réglementations (PPR inondation, Code de l'Environnement, Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Site Classé du Pont d'Arc…).

Partage et économies d'eau :



Etiage et restrictions d'usages de l'eau durant l'été 2024 :

Le printemps 2024 a été frais et humide avec un excédent de précipitations d'environ 60% sur les 6 premiers mois de l'année 2024 ce qui a permis de débuter l'été avec des niveaux d'eau plus élevés que la normale. Mais les mois de juillet et août ont été très secs entrainant une baisse rapide des cours d'eau. Bien que plus tardives qu'en 2022 et 2023, les restrictions d'usages ont toutefois été fortes sur la seconde partie de l'été :

* bassins non soutenus : alerte renforcée (niveau 3/4) entre le 2 août et le 19 septembre 2024

* Ardèche soutenus : en vigilance (niveau 1/4) tout l'été pour l'usage agricole

Soutien d'étiage :

100 % du stock disponible en début de saison 2024, bonne satisfaction globale des usages (eau potable, agriculture et activités de loisirs) avec 14,4 Mm³ délivrés (7,6 Mm³ depuis le Chassezac, 6,8 Mm³ depuis Montpezat-Fontaulière + 0,5 Mm³ côté Loire) qui ont aussi contribué à maintenir les niveaux et la qualité d'eau (en été, la moitié du débit de l'Ardèche provient des lâchers d'eau stockée dans les retenues en amont).

L'EPTB assure la gestion quotidienne des lâchers avec EDF en lien avec le comité de gestion des réserves (qui s'est réuni environ tous les 15 jours).

Par ailleurs, l'EPTB œuvre à la sécurisation des dispositifs de soutien d'étiage du bassin (axes Ardèche et Chassezac) avec la signature début 2025 d'une nouvelle convention cadre entre les collectivités locales et EDF, l'appui à la réalisation d'études pour optimiser les réserves ainsi que la concertation autour du renouvellement de la concession hydroélectrique de Montpezat (échéance 2028).

Suivi des ressources en eau :

l'EPTB participe à un projet de recherche en cours avec l'Ecole des Mines de Saint-Etienne pour quantifier les échanges entre les nappes et les rivières avec des sondes positionnées sur les gorges de l'Ardèche et des mesures de débit et de qualité des eaux régulières.



Qualité des eaux et loisirs :

Saison des baignades 2024 :

Durant l'été 2024, parmi les 26 sites publics de baignade pour lesquels l'EPTB assure l'autosurveillance de la qualité des eaux, les deux sites de Saint Martin d'Ardèche et le site de Saint-Just-d'Ardèche ont fait l'objet d'une analyse tous les 15 jours (en alternance avec les contrôles de l'ARS). Les résultats se sont montrés bons ou moyens tout au long de la saison.

A l'issue de la saison 2024, les sites de Saint Martin-Grain de Sel et Saint Just ont un classement « excellent » et le site de Saint Martin-Sauze, un classement « bon ».

Portail des baignades

L'EPTB Ardèche administre chaque été, depuis 3 ans, un portail internet pour améliorer l'information des usagers sur la qualité des eaux de baignade des plages du bassin versant gérées par les collectivités, dont les 3 sur la communauté de communes.

Des nouveautés ont été mises en place en 2024 : la traduction du site en anglais, la création de newsletters en cas de mauvaise qualité ainsi que le développement de widgets (qui peuvent être repris sur d'autres sites internet : mairies, office de tourisme...)

Agroécologie - aides directes aux agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau :

L'EPTB Ardèche anime, en lien avec la Chambre d'Agriculture, des dispositifs permettant la rémunération d'exploitations

agricoles en échange de leurs pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité des milieux aquatiques et humides.

Depuis fin 2020, l'EPTB porte le projet de Paiements pour Services Environnementaux « Ardèche Méridionale » (PSE) financé par l'Agence de l'Eau. Sur la Communauté de Communes, l'engagement PSE correspond à environ 314 ha répartis dans 4 exploitations différentes. En 2024, ces exploitations ont bénéficié d'un montant total d'aide PSE de 23 700 € et de divers temps de formation (individuels ou collectifs, par exemple sur les ripisylves le 19 mai 2025). Afin de suivre l'effet des évolutions de pratiques et de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, des suivis d'espèces (papillons et chauves souris) sont réalisés sur certaines parcelles : en 2024, les suivis ont permis de recenser 58 espèces de papillons et 15 espèces de chauve-souris.

Prévention des Inondations

Préparation à la gestion de crise :



Depuis la loi dite « MATRAS », toutes les communes et intercommunalités du bassin versant sont concernées par l'obligation de réaliser un PCS/PICS. Les communautés de communes/d'agglomération sont assujetties à cette obligation à l'horizon novembre 2026. L'EPTB est disponible pour apporter son appui méthodologique dans cette élaboration.

Ardèch'ALABRI :

Le programme Ardèch'ALABRI vise à rendre les bâtiments présents en zone inondable moins vulnérables aux inondations. Depuis le lancement de l'opération en 2021, 11 diagnostics avaient été réalisés, et deux propriétaires avaient mis en œuvre des travaux.

Dans le nouveau PAPI 2023-2026, la totalité du bassin versant est éligible au dispositif, sous réserve de la disponibilité de données pour établir les diagnostics qui sont dorénavant réalisés en interne par le technicien inondation. Ainsi, 5 biens ont bénéficié d'une visite de diagnostic en 2024 dont 2 bâtiments publics sur Saint Martin d'Ardèche. Un propriétaire a également été appuyé dans le dépôt et le suivi de son dossier de demande de subventions pour des travaux.

Episode de crue du 16 au 18 octobre 2024 :

L'épisode a particulièrement touché l'amont du bassin versant. Les pluies et le ruissellement ont généré des éboulements, des dégâts sur les routes et les réseaux et ont provoqué des crues qui ont modifié la morphologie des cours d'eau (érosion, déplacements de matériaux...). Même si l'aval du bassin a été moins concerné par les pluies, à la station de Sauze, la période de retour de la crue a été évaluée à 10 ans (= 1 chance sur 10 de se produire chaque année).

Sur le territoire de la Communauté de Communes, 2 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

Etude globale de gestion du ruissellement sur le bassin :

Une étude visant à qualifier le risque ruissellement sur la totalité du bassin versant est en cours. Dans un 1er temps, des modélisations à grande échelle ont été réalisées puis des modélisations plus précises sont en cours sur les zones où des axes d'écoulement croisent des zones à enjeux (urbanisés ou à urbaniser). Les résultats seront présentés aux partenaires, dont les communautés de communes en lien avec leur compétence urbanisme, lors du prochain comité de pilotage en juin 2025.

Communication – éducation à l'eau :

Sensibilisation aux rivières auprès des jeunes :



Lors de l'année scolaire 2023-2024, 1 classe de l'école primaire publique de Bourg Saint Andéol Nord (Albertine Maurin) a participé au projet proposé et financé par l'EPTB Ardèche.

Animations grand public :

Dans le prolongement de l'opération d'offre de matériel aux particuliers et aux collectivités, le programme d'animations gratuites 2024 « Les bons tuyaux pour économiser l'eau » proposait 25 dates sur l'ensemble du bassin versant, dont une sur le territoire de la communauté de communes : le 25 mai – balade à la découverte de la rivière Ardèche et stands (Saint Martin d'Ardèche – fête de la rivière de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée).

Le programme d'animations est renouvelé pour l'année 2025 : « nos rivières… entre crues et sécheresse », avec ateliers jardinage économe, stands économies d'eau à la maison et balades découverte des rivières, dont 2 dates en lien avec le SGGA (16 avril et 17 mai 2025).

Chaque année, l'EPTB Ardèche co-organis et participé avec le SGGA et tous les partenaires locaux à l'opération de nettoyage du Domaine Public Fluvial dans les Gorges de l'Ardèche.

L'EPTB intervient également sur deux journées du cycle de formation des guides labellisés Nature des Gorges de l'Ardèche.

Le 19 juillet 2024, une animation auprès des estivants a été organisée, en lien avec le label Pavillon bleu, sur la plage du Grain de Sel : sur les sujets de la qualité des eaux de baignades et de la biodiversité.